



Appel de candidatures – Concours 2026-10ST

Ouvrier de parcs (col bleu) – Temporaire

Du 13 avril au 30 octobre 2026 (29 semaines)

Proclamée **Meilleure ville canadienne pour la qualité de vie familiale**, Saint-Bruno-de-Montarville cumule les honneurs et est fière de servir sa population de plus de 27 000 citoyens. Arborant multiples lieux et monuments historiques, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se fait un point d'honneur de conserver ses **5 Fleurons** pour la qualité de ses aménagements extérieurs. Le respect, la transparence, la responsabilisation, l'initiative et la performance font partie intégrante des valeurs qui guident chaque employé à évoluer avec fierté au sein de notre organisation.

La Direction des travaux publics de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est à la recherche d'ouvriers de parcs temporaire pour sa saison estivale (avril à octobre) 2026. L'ouvrier ou l'ouvrière de parcs doit maintenir en bon état les lieux qui lui sont confiés et effectuer les travaux relatifs à l'entretien des aires de jeux, des patinoires ou autres installations, selon les activités prévues.

Principales tâches (exemples) :

1. Ramasse les déchets, feuilles mortes et autres rebuts sur les terrains des parcs, chemins, allées et autres espaces verts et effectue la tournée des poubelles ;
2. Coupe le gazon à l'aide d'outils utilisés à cette fin; passe, occasionnellement, le rouleau manuel ou motorisé lors de la pose de nouvelle tourbe en fonction de la planification qui lui est donnée;
3. Coupe les branches nuisibles à son travail. Peut abattre ou débiter des arbres morts ou tombés au sol ou dangereux de petit gabarit à l'aide d'outils appropriés ;
4. Nivellement manuel, corrige, nettoie et entretient les terrains des parcs, espaces verts et plateaux sportifs selon les bonnes pratiques et en fonction de la planification qui lui est donnée;
5. Trace les lignes sur les différents plateaux sportifs ;
6. Nettoie et peint les différents appareils de jeux ;
7. Déménagement, charge, décharge et transporte, du matériel ou du mobilier;

8. Effectue le montage et démontage de différents équipements municipaux aux fins d'activités ou de festivités (intérieur/ extérieur);
9. Collabore au transport lors d'événements spéciaux;
10. Conduit un véhicule motorisé approprié à sa fonction et s'assure du bon état dudit véhicule (ex. : tracteur à gazon, tracteur à terrains de balle, etc.) ;
11. Entretient et effectue des réparations mineures pour les outils et machines utilisés.

Exigences :

- Posséder un diplôme de secondaire 5 ou l'équivalent ;
- Posséder la carte de santé et sécurité générale sur les chantiers ;
- Posséder un permis de conduire valide classe 3 ;
- Avoir de l'intérêt pour le travail extérieur ;
- Démontrer de la polyvalence et posséder des habiletés manuelles ;
- Être autonome et avoir un très bon sens des responsabilités ;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

Conditions particulières :

Les divers postes à combler dans le cadre de cet appel de candidatures sont pour parer à des surcroûts de travail (temporaire ou saisonnier), pour remplacer une personne salariée permanente temporairement absente du travail ou de son poste de travail ou pour combler temporairement un poste devenu vacant, en attendant qu'il soit comblé par un salarié permanent.

Nous sommes en mesure de garantir des heures de travail jusqu'au 30 octobre 2026. Possibilité de réembauche pour la saison 2027.

L'horaire est de 40h/semaine du lundi au jeudi de 7h à 15h30 et le vendredi de 7h à 13h.

Les conditions de travail et le salaire sont prévus à la convention collective en vigueur (salaire horaire de 2024 : 34,69\$/h).

Si cette opportunité vous intéresse, veuillez svp nous faire parvenir votre curriculum vitae en remplissant le formulaire de candidature en ligne disponible dans la section [Emploi](#) de notre site Internet, au plus tard le 29 mars 2026. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature et à s'identifier à l'aide du questionnaire prévu à cet effet, disponible sur le formulaire de candidature en ligne.